

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012- 161 DU 08 JUIN 2012

Chargeant Monsieur **Benoît Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes de l'intérim de Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pour compter **du lundi 09 au jeudi 12 avril 2012**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret 2012-004 du 24 janvier 2012 portant Composition du Gouvernement ;

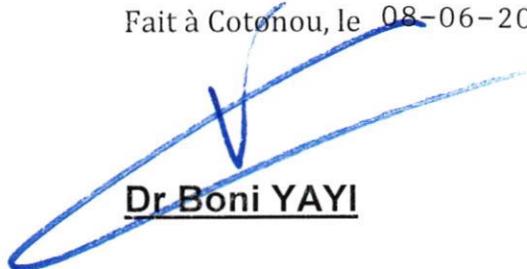
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 09 au Jeudi 12 Avril 2012, Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes(MISPC) est chargé de l'intérim de **Monsieur Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08-06-2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS: PR 06 - AN 4- CS 2 - CES 2 -HAAC 2- MTPT 4 -SGG 1
PM/CCAGEPPDDS 1 - SGG 1- Autres Ministères 25



